



ORDONNANCE DE POLICE

OBJET : Circulation Chaussée de Dinant à Anhée.
Remplacement d'un raccordement à l'eau par l'AIEM

Le Bourgmestre,

- Attendu que la Société dénommée A.I.E.M. procède à des travaux consistant au remplacement d'un raccordement à l'eau, Chaussée de Dinant 28 à Anhée ;
- Attendu que ces travaux nécessitent la réalisation de terrassements au niveau de l'accotement ;
- Attendu qu'il convient dès lors de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- Vu l'Art.133, al.2 et 135, par.2 NLC.

ARRETE:

Art.1°: Les 6, 7 et 8 mars 2024, de 08hrs à 16hrs, l'accotement situé Chaussée de Dinant, entre la BK 1030 et 1060, dans le sens Dinant-Anhée, sera occupé par le chantier et les véhicules de la Société AIEM.

Art.2°: Cette mesure sera matérialisée par le placement d'une signalisation adéquate.
Responsable du chantier et de la signalisation : AIEM, Mr Gérard : 0473/85.28.42.

Art.3°: Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

Art.4°: Copies de la présente sont adressées à Mr le Président du Tribunal de 1ière Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police de DINANT, au Responsable du Service de Coordination de la zone de Police Haute Meuse, au Responsable Coordination de la zone de secours DINAPHI, au SPW (Mr Gaballo), à la Police locale ainsi qu'au demandeur : L'AIEM.

Anhée, le 04/03/2024.
Le Bourgmestre,

Pierre Rondiat.

PUBLICATION: Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 04/03/2024.

Le Bourgmestre

Pierre Rondiat.